

Conseil communautaire

L'institution

La communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe fonctionne conformément aux textes et réglementations s'appliquant à toutes les collectivités et ce, notamment en vertu de l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le **Conseil communautaire** est l'organe délibérant de la communauté d'agglomération. Son rôle est de se prononcer sur les orientations stratégiques et de statuer sur les décisions d'ordre budgétaires. Lors de ses séances, il vote des délibérations préparées en amont par les différents services et commissions.

Les 44 membres du conseil communautaires sont des élus des 11 communes de la CAGSC :

Commune de Bouillante

[Monsieur Thierry ABELLI, Maire de Bouillante, Président du Grand Sud Caraïbe](#)

Madame Patricia BAILLET

Monsieur Georget COEZY

Madame Marizette RYON epse BIDOYET

Commune de Basse-Terre

[Monsieur André ATALLAH , Maire de Basse-Terre, 1er Vice-Président du Grand Sud Caraïbe](#)

Madame Marie-Louise JEREMIE

Monsieur Joël JEANNETE

Madame léna LESTIN

Monsieur Patrice TABAR

Commune de Gourbeyre

[Monsieur Claude EDMOND, Maire de Gourbeyre, 2eme Vice-Président de la CAGSC](#)

Madame Nicole ERDAN

Monsieur Sony JERPAN

Madame Maguerite CIVIS

Commune de Baillif

[Madame Marie-Yveline PONCHATEAU-THEOBALD , Maire de Baillif, 3ème Vice-Présidente du Grand Sud Caraïbe](#)

Monsieur Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO

Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

Commune de Terre-de-bas

[Monsieur Gabriel FOY, Maire de Terre-de-Bas, 4ème Vice-Président du Grand Sud Caraïbe](#)

Commune de Vieux-Habitants

[Monsieur Jules OTTO, Maire de Vieux-Habitants](#)

Madame Virginie GUILLAUME

Monsieur Gaston GERAN, le 5ème Vice-Président du Grand Sud Caraïbe

Mme Sandrine VITALIS

Commune de Vieux-Fort

[Monsieur Rolland PLANTIER , Maire de Vieux-Fort, 6eme Vice-Président du Grand Sud Caraïbe](#)

Commune de Saint-Claude

[Monsieur Fabrice MINATCHY, Maire de Saint-Claude](#)

Monsieur Constant LAVENTURE

Monsieur Christian LAROCHELLE

Madame Magalie MARSOLLE GUSTAVE-DIT-DUFL0, la 7ème Vice-Présidente du Grand Sud Caraïbe

Madame Mariska ISMAEL

Monsieur Cédric VITALIS

Commune de Capesterre Belle-Eau

[Monsieur Jean-Philippe COURTOIS, Maire de Capesterre Belle Eau, 8ème Vice-Président du Grand Sud Caraïbe](#)

Madame CHOISI Annick

Madame FELIXON Sherline épouse BAZIRE

Monsieur CORNELIE Ruddy

Monsieur DOUGLAS Philippe

Madame CARAVEL Joëlle

Madame POCHOT Marguerite épouse PITARD

Monsieur FEBRISSY Olivier

Monsieur JOURSON Samuel

Madame SAINTE-LUCE Laïka

Monsieur RAMDINI Hugues dit Philippe, le 11ème Vice-Président du Grand Sud Caraïbe

Commune de Trois-Rivières

[Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire de Trois-Rivières, 9ème Vice-Président du Grand Sud Caraïbe](#)

Madame Gilberte EUGENIE

Monsieur Michel RUFFE

Monsieur Jimmy FOSTA

Commune de Terre de haut

[Monsieur Louly BONBON, Maire de Terre de Haut, 10ème Vice-Président du Grand Sud Caraïbe](#)

Arrêtés

Le territoire

Retrouvez ici les arrêtés et décisions prises par le Président

Arrêtés 2024



Arrêtés 2023



Arrêtés 2022



Documents cadres

Délibérations

Documents

Retrouvez ici les délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe

▪ Délibérations 2026

Délibérations 2026

[N°01- CC 07 jan 2026](#)





CATEGORIES DE FICHIERS

-
- Tout
- Délibération 2020
 - -N° 1 – CC 30 Janv 2020
 - -N° 2 – CC 11 Février 2020 (procédure d'urgence)
 - -N° 3 – CC 20 Fév 2020
 - -N° 4² – CC 06 Mars 2020 (2ème convoc)
 - -N° 5 – CC 14 Mai 2020
 - -N° 6 – CC 10 Juillet 2020 (INSTALLATION CC)
 - -N° 7 – CC 27 Juillet 2020 (CG, CA)
 - -N° 8 – CC 07 Aout 2020
 - -N° 9 – CC 06 Nov 2020
 - -N°10-CC 08 Dec 2020
- Délibérations 2021
 - -N°01 – CC 29 Janvier 2021
 - -N°02 – CC 02 Mars 2021
 - -N°03 – CC 09 Avril 2021
 - -N°04 – CC 01 Juin 2021 (17h – DOB)
 - -N°05 – CC 01 Juin 2021 (18h – CG et CA)
 - -N°06 – CC 14 Juin 2021 (BP, TEOM,...)
 - -Documents budegtaires
 - -N°07-CC 23 Juillet 2021
 - -N°08 – CC 02 Aout 2021
 - -N°09 – CC 17 Aout 2021 (Procédure d'urgence)
 - -N°10 – CC 26 AOUT 2021 (Procédure d'urgence)
 - -N°11 – CC 23 septembre 2021
 - -N°12 – CC 29 Octobre 2021
 - -N°13² – CC 06 Dec 2021 (2ème convoc)
 - -N°14 – CC 22 Dec 2021
- Délibérations 2022
 - -N° 01-C.C 20 janvier 2022
 - -N° 01² CC26 janvier 2022
 - -N° 02 – CC 17 Fév 2022
 - -N° 03 – CC 16 Mars 2022

- -N° 04 – CC 17 Mai 2022 (17h – DOB)
- -N° 05 – CC 31 Mai 2022 (CA, CG, BP, TEOM)
- -N° 06 – CC 20 juillet 2022
- -N° 07 – CC 24 Août 2022 (défaut de quorum)
- -N° 07²- CC 30 Août 2022
- -N° 08 -CC 29 sept 2022 (procéd d'urgence)
- -N° 09 – CC 04 Octobre 2022 – (défaut de quorum)
- -N° 09²- CC 10 Octobre 2022- 2eme convoc
- -N°10- CC 15 novembre 2022
- -N°11 – CC 20 décembre 2022
- Délibérations 2023
- -N°01 -CC 24 Janvier 2023
- -N°02 -CC 08 février 2023
- -N° 03²- CC 13 AVRIL 2023
- -N° 04²- CC 04 MAI 2023
- -N° 05² – CC 05 JUIN 2023
- -N° 06² – CC 1er Août 2023
- -N° 07 – CC 21 septembre 2023
- -N° 08²- CC 19 décembre 2023
- Délibérations 2024
- -N° 01- CC 04 mars 2024
- -N°02²- CC 08 avril 2024- 2ème
- -N°03-CC 28 mai 2024
- -BP 2024
- -CA 2023
- -Compte de Gestion 2023
- -N° 04²- CC 28 juin 2024
- -N°05 – CC 05 Aout 2024
- -N°06²-CC 28 octobre 2024-2 ème
- -N° 07-CC 15 novembre 2024
- -N°08²- CC 13 décembre 2024
- Délibérations 2025
- -N°01² – CC 10 Février 2025
- -N°02² – CC 24 AVRIL 2025
- -N°03² -CC 12 JUIN 2025 (2ème convocat°)-Vote CFU , CA
BP
- -BP 2025

- -CA 2024
- -CFU 2024
- -N°04² – CC 08 AOUT 2025 (2ème convocation)
- -N°05²-CC 26 septembre 2025
- -N°06²-CC 03 Novembre 2025
- Délibérations 2026
- -N°01- CC 07 jan 2026
- Transport
- -AMI Transport Maritime
- -Lignes-bus 2022
- -Transport scolaire
- -Lignes et horaires des transports scolaires
- Administration
- Economie
- Budget
- CRTE
- Environnement
- -Déchetterie de Baillif
- Tourisme
- -Brochures
- Marchés Publics
- Publication
- ARRETES
- -2022
- -2023
- -2024
- liste des délibérations
- liste et convocation conseil



Recherche

FILTRE

Date de création

Depuis



Jusqu'à



TOUT EFFACER

CONTINUEZ

- [2025](#)
- [2024](#)
- [2023](#)
- [2022](#)
- [2021](#)
- [2020](#)



Délibérations



Budget

L'institution

2023

Grand Sud Caraïbe



Budget Principal

Résultat Budget principal : 5,3 M €

[Lire plus](#)

Transport

Résultat Budget Transport: 6,6 M €

[Lire plus](#)

Irrigation

Résultat Budget Irrigation: 143 834 €

[Lire plus](#)



Qu'est-ce-que le budget ?

Un budget est **un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses** réalisées par la collectivité. C'est un acte juridique de prévision et d'autorisation financières par lequel sont prévues et définies les recettes et les dépenses annuelles de la collectivité.

Du point de vue de la technique des finances publiques, le budget n'est pas un document comptable. La comptabilité vise à

retracer ce qui est exécuté, et elle sert, une fois l'exercice clos, à comparer le réel au prévisionnel. Alors que le budget est un acte a priori, la comptabilité s'exerce, par définition, a posteriori.

Tout d'abord, un **budget primitif** est voté par l'assemblée délibérante de la collectivité (conseil municipal, départemental ou régional selon le cas).

Le budget d'une collectivité territoriale **doit toujours être voté en équilibre réel et sincère**, et suivant un calendrier établi par la loi.

Il énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. En cours d'année, des **budgets supplémentaires ou rectificatifs** sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. De plus, des **budgets annexes** retracent les recettes et les dépenses de services particuliers.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

[La section de fonctionnement regroupe](#)

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation générale de décentralisation

(DGD).

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Les Principes Fondateurs

Le budget d'une collectivité territoriale doit respecter certains principes fondateurs. Ces principes sont au nombre de cinq et font l'objet d'un contrôle exercé par le préfet, en liaison avec la chambre régionale des comptes (CRC) dans le cadre de ce qu'on appelle le contrôle budgétaire :

- Le principe de l'équilibre réel oblige à trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chaque section ;
- Le principe d'annualité impose de réaliser un budget pour chaque année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable ;
- Le principe d'unité exige la présentation du budget sur un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes.
- Le principe d'universalité implique qu'il n'est pas possible d'affecter une recette particulière à une dépense particulière ;
- Le principe de spécialité des dépenses, enfin, impose de cibler le plus précisément possible le service bénéficiaire de chaque dépense.

Ordonnateurs et comptables

L'application du budget est gouvernée par un **principe fondamental : la séparation des ordonnateurs et des comptables.**

- L'**ordonnateur**, qui est l'exécutif des collectivités (maire, président du conseil départemental ou régional), donne l'ordre d'engager les dépenses et de recouvrer les recettes, mais ne peut pas manipuler les fonds publics. Il tient le **compte administratif**.
- Le **comptable public** est chargé d'exécuter les dépenses et les recettes selon les indications de l'ordonnateur, mais il ne lui est pas subordonné. Il est responsable personnellement et sur son propre argent de ces opérations. C'est un fonctionnaire de l'État dépendant du corps des comptables du Trésor. Il tient le **compte de gestion** de la collectivité.

L'application du budget obéit à des **règles précises faisant intervenir successivement l'ordonnateur et le comptable public.**

Dépenses

Pour les dépenses, il y a quatre opérations, trois relevant de l'ordonnateur (phase administrative) et une du comptable (phase comptable) :

- L'**engagement** : décision par laquelle l'ordonnateur décide d'effectuer une dépense. Elle se traduit par l'affectation des crédits nécessaires au règlement de la dépense ;
- La **liquidation** : il s'agit de vérifier la réalité de la dette de la collectivité et de fixer le montant de la dépense ;
- L'**ordonnancement** : c'est le mandat de paiement par lequel l'ordonnateur donne l'ordre au comptable de payer ;

- Le **paiement par le comptable** : il procède d'abord à certaines vérifications, portant sur la régularité des opérations précédentes, et ensuite au paiement de la dépense.

Recettes

- Pour les recettes, se succèdent également phases administrative et comptable :
 - L'émission d'un **ordre de recettes** (phase administrative) : la collectivité constate qu'un administré doit s'acquitter d'une somme correspondant à un service qui lui a été rendu (par exemple, repas pris dans une cantine scolaire...) ;
 - Le **contrôle**, notamment de l'existence de l'autorisation de percevoir la recette, et son recouvrement, c'est-à-dire son encaissement par le comptable public, constituent la phase comptable.

Notes de synthèses

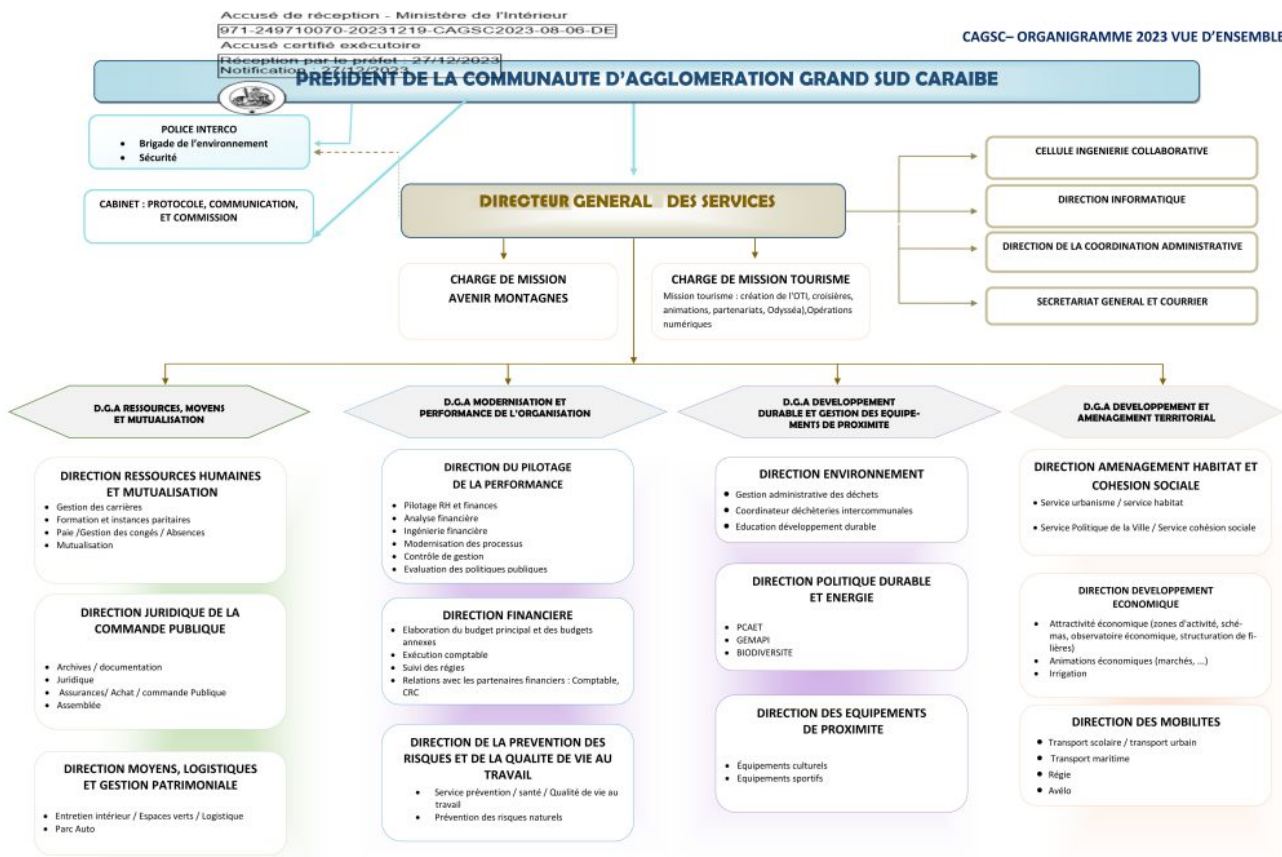


Administration

L'institution

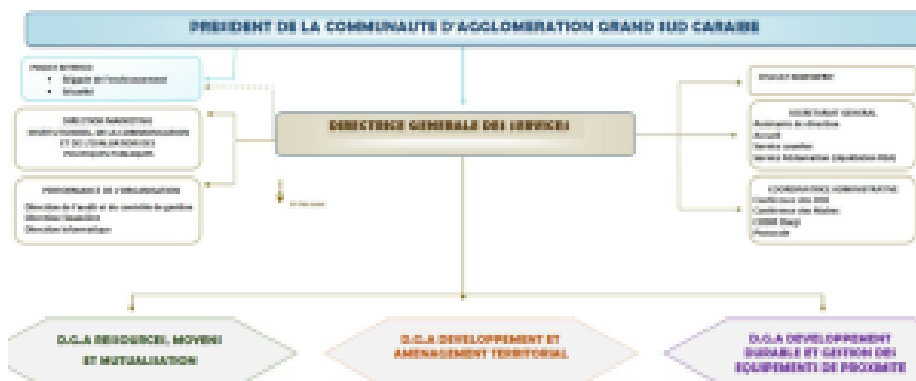
Les missions de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe sont assurées par différentes directions. Le directeur général des services avec l'appui du directeur général adjoint ressources, moyens et mutualisation, du directeur général adjoint développement et aménagement territorial et du directeur général adjoint développement

durable et gestion des équipements de proximité, assure la coordination de l'ensemble, sous l'autorité du président.



[Télécharger la vue d'ensemble](#)

Direction Générale des Services



Organigramme de la DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Mme Natacha PETRINE,

Directrice Générale des Services

En charge de :

- La Police Intercommunale
- La Direction du Marketing institutionnel, de la Communication et de l'Évaluation des politiques publiques
- La Performance de l'organisation
- La Cellule Ingénierie
- Le Secrétariat Général
- La Coordination Administrative

Police intercommunale

M. Ruddy ÉCHEVIN, Chef de la police spéciale.

Cette direction se décompose en deux services :

- **La brigade de l'environnement** a pour vocation de réduire l'incivilité dans le domaine des déchets. Elle est chargée de mener des actions sur le terrain, en collaboration avec différents partenaires, afin de prévenir et sensibiliser les usagers sur la réglementation concernant le respect de l'environnement, spécifiquement sur l'élimination des déchets ménagers et assimilés, et de sanctionner dans le cas où la prévention ne suffirait pas.

Contacts : secretariat-police@casbt.gp

Tél : 0590 41 57 36 / 0690 41 45 86

- **La sécurité** assure la sécurité des bâtiments et veille à la protection des personnes. Elle effectue un contrôle et une surveillance des accès et des rondes régulières. Elle prend les mesures qui s'imposent en cas d'infraction, d'accidents ou de risques menaçant la sécurité des biens ou des personnes.

Contact: secretariat-police@casbt.gp

Effectif: 12 agents

Direction Marketing institutionnel, de la communication et de l'évaluation des politiques publiques

Mme. Denise ALY, directrice du service Marketing Institutionnel, de la Communication et de l'évaluation des politiques publiques.

Cette direction a pour mission de mettre en place et de développer la communication de tous les services de la Communauté d'agglomération Grand sud Caraïbe. L'objectif est que la diffusion de l'information soit la plus large possible, en ciblant particulièrement la population du territoire, afin qu'elle ait connaissance des décisions et des actions mises en place dans le cadre de la politique communautaire.

Effectif : 4 agents.

Performance de l'organisation

Ce pôle est constitué de trois sous-directions:

- **La Direction de l'Audit et du Contrôle de gestion**, sous l'autorité de M. Jean-Luc LAQUITAINE, a pour mission d'assurer la régularité financière, juridique et comptable de la collectivité. Elle contribue au respect des obligations liées au fonctionnement du budget des collectivités, des grands principes budgétaires et des règles des finances publiques locales.

Effectif : 1 agent

- **La Direction Financière**, sous l'autorité de Mme. Lydie GLANDOR-FLEURET, assure la fiabilité et la sécurité des procédures budgétaires et comptables, notamment dans l'exécution des dépenses et des recettes.

Effectif : 8 agents

- **La Direction Informatique**, sous l'autorité de M. Anthony GÉDÉON, est en charge de la gestion du parc informatique et des systèmes d'information.

Effectif : 4 agents

Cellule ingénierie

La Cellule Ingénierie regroupe plusieurs dispositifs.

Elle s'occupe de l'animation et du suivi des dispositifs contractuels (Contrat de Relance et Transition Écologique (CRTE), CCT, Avenir montagne...)

Elle accompagne l'élaboration et le suivi de la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) y compris la mise en place des lignes de trésorerie en lien avec l'Agence Française de Développement (AFD).

Elle met en œuvre la stratégie d'accompagnement définie par l'Etablissement Public Coopération Intercommunale (EPCI) et des communes membres au montage et à la gestion de projet pour l'émergence de projets d'investissements structurants

Elle conseille et oriente en matière de dispositifs de financement dans un accompagnement technique et administratif des projets complexes. L'élaboration de plans de financement facilite l'articulation entre les différents acteurs du financement

La cellule sera renforcée dans les semaines à venir avec le recrutement :

- D'un ingénieur travaux
- De Volontaires territoriaux en administration (VTA) (ingénierie de projet et définition projet de territoire)

Effectif : 3 agents

Secrétariat général

Le Secrétariat Général est placé, sous la responsabilité de Mme. Véronique NAGERA, au sein de la Direction Générale. Il est composé de :

- L'assistant de direction de la DGS
- L'accueil

- Le service courrier
- Le service réclamation (liquidation Régie des Eaux et Assainissement)

Coordination administrative

Le service de coordination de la CAGSC est rattaché directement à la Direction Générale des Services puisque c'est une volonté managériale de mettre en place une organisation plus efficace. De cette volonté naît la nécessité d'organiser et de coordonner le travail, à la formalisation de la fonction de la Coordinatrice Administrative, Mme. Marie-Laure MONLOUIS, au sein des services de la CAGSC. Celle-ci est en charge de :

- la conférence des DGS.
- La conférence des maires est un nouvel outil de gouvernance, complémentaire au conseil communautaire. Cette nouvelle instance de consultation et de coordination vise à renforcer le dialogue entre les maires des Communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) auquel elles appartiennent. Il s'agit surtout d'une instance de débats autour « des projets communautaires à venir » ou des « actes qui devront être adoptés prochainement ».
- Les CODIR élargis.
- Le protocole

Effectif : 3 agents

Direction Générale Adjointe Ressources, Moyens et Mutualisation



DGA RESSOURCES, MOYENS ET MUTUALISATION

M. Harry MONGAILLARD, Directeur Général Adjoint

- La Direction des Ressources Humaines
- La Direction des Moyens logistiques et Gestion patrimoniales
- La Direction juridique de la Commande Publique et des Assemblées

Direction des Ressources Humaines et Mutualisation

Mme Josette HOUELCHE, Directrice des Ressources Humaines et Mutualisation.

La Direction des Ressources Humaines et de la mutualisation a pour mission de répondre à toutes les questions en matière de souhait de mobilité, de demande de formation, de déclarations d'accident, de déroulement de carrière, de retraite, de temps de travail...

Les 4 pôles de la direction du Développement des Ressources Humaines sont:

- La gestion des carrières
- La formation et instances paritaires
- La paie/ Gestion des congés/ Absences
- La Prévention/santé

Effectif : 10 agents

Direction Moyens logistiques et Gestion patrimoniale

Mme Mylène MICHINEAU, Directrice du service Moyens Logistiques et Gestion patrimoniale

La Direction moyens logistiques et gestion patrimoniale est constituée des services d'Entretien intérieur, gestion des espaces verts communautaires, du nettoyage , du parc automobile et de la logistique et de la gestion patrimoniale.

Il s'agit essentiellement de services support, au personnel communautaire, aux usagers et aux communes-membres. 54 agents la composent avec une majorité masculine.

Les missions sont déclinées par service :

- **Le service Entretien** intérieur a comme mission l'entretien c'est-à-dire le nettoyage (balayage, vidage de poubelles et dépoussiérage) de 77 bureaux, 6 sanitaires, des couloirs, escaliers et cours. Le rôle de ce service est essentiel en termes de sécurité sanitaire du personnel et des usagers fréquentant la structure. Il était le 1er au front lors de la gestion COVID 19. Il est composé de 12 agents dont 7 femmes et 5 hommes..
- **Le service gestion des espaces verts** intervient selon un planning établi à l'entretien des espaces verts des communes-membres, débroussaillage, élagage. Il s'agit d'une équipe de 17 agents, essentiellement masculine. Celle-ci vient en support des équipes techniques municipales sur la gestion de grands espaces. Ce service participe à la mutualisation logistique avec les communes-membres.
- **Le service logistiques et gestion patrimoniale** réalise l'entretien technique du siège, et des annexes (Médiathèque, Complexe sportif) sur les missions de peinture, plomberie, électricité, soudure et maçonnerie. Ce service est constitué de 6 agents. Sa mission est

importante en termes de sécurité des bâtiments et des personnes.

- **Le service parc automobile** assure l'entretien et la gestion des véhicules de service (mise à disposition de véhicules). Le parc est composé d'une quarantaine de véhicules qui requièrent un entretien régulier. Il est en charge également de l'acquisition de véhicules. La gestion actuelle est assurée par un agent.
- **Le service Nettoyement** s'occupe du nettoyage, une équipe de 14 agents assure l'enlèvement des déchets et la propreté au quotidien. C'est une équipe essentiellement masculine qui contribue à l'hygiène et la propreté des voiries en termes de balayage, de ramassage des emballages et d'évacuation des caniveaux.

Direction Juridique de la Commande Publique et des Assemblées

M. Amédée LABINY, Directeur du service Juridique de la Commande Publique et des Assemblées

La Direction juridique de la commande publique et des assemblées est constituée de quatre services :

- **Le service juridique** qui est chargé principalement de la gestion des contentieux.
Contact mail : ccsbt2@wanadoo.fr
Effectif : 2 agents
- **Le service de la commande publique** qui intervient sur l'ensemble du processus de passation des marchés publics : lancement des consultations, publicité des appels d'offres, ouverture/analyse des offres, exécution des marchés, veille juridique.
Contact mail : ccsbt2@wanadoo.fr
Effectif : 4 agents
- **Le service des assemblées** qui est chargé de préparer (avant) : collecte des projets de délibérations ; veiller au bon déroulement (pendant) : relever les

conseillers présents, absents, représentés et le sens des votes ; et assurer le bon suivi (après) des conseils communautaires : rédaction des délibérations, des procès-verbaux, transmission au contrôle de légalité des délibérations et ensuite publication aux tiers.

Contact mail : ccsbt2@wanadoo.fr

Effectif : 2 agents

- **Le service des assurances** qui est chargé de la gestion des contrats d'assurances des biens mobiliers et immobiliers et des sinistres.

Contact mail : ccsbt2@wanadoo.fr

Effectif : 1 agent

Direction Générale Adjointe Développement et Aménagement territorial



DGA DÉVELOPPEMENT ET
AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Mme. Ludmilla HERMITTE-NOUREL

- La direction du Développement économique, numérique et Promotion du territoire
- La Direction Mobilité et Transport
- La Direction aménagement et Habitat

Direction développement économique, numérique et promotion du tourisme

Cette direction s'articule autour de trois services :

- Développement économique,
- Développement numérique
- Tourisme
- GAL

Elle a pour mission de :

1. Mettre en œuvre la stratégie de développement du territoire du Sud Basse-Terre s'appuyant sur la valorisation économique des Patrimoines adoptée par le Conseil communautaire du 13 décembre 2013
2. Accompagner des secteurs en déclin et faisant face à des problématiques environnementales vers l'innovation
3. Renforcer l'attractivité du territoire
4. Soutenir et accompagner techniquement et financièrement les acteurs socio-économiques

Effectif : 24 agents

Direction Mobilité et Transport

M. Loïc LEROUX, Directeur du service Mobilité et Transport

Cette direction est l'autorité organisatrice de la mobilité qui gère les transports sur l'ensemble du territoire du grand sud caraïbe. Elle est en charge du transport urbain, du transport scolaire et du transport maritime.

Effectif : 21 agents

Direction Aménagement Habitat et Cohésion sociale

Mme Maelen EDMOND-MARIETTE, Directrice du service Aménagement et Habitat

La direction Aménagement et Habitat est composée de plusieurs services :

- **Urbanisme.**

- **Habitat**/foncier/patrimoine.
- **La Politique de la ville** est en charge de la mise en œuvre d' une politique de développement social dont l'objectif est de lutter contre les inégalités sociales en ayant recours à des leviers socio-économiques.

Effectif : 6 agents

Direction Générale Adjointe Développement durable et Gestion des équipements de proximité



DGA DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Yann ABIDOS, Directeur Général Adjoint

- La Direction de l'Environnement
- La Direction de la Politique durable et de l'énergie
- La Direction des équipements de proximité

Direction Environnement

Mme Amélie SAINT-CIREL, Directrice du service de l'Environnement

Conformément aux statuts, la CAGSC détient et exploite la compétence collecte, transports et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Cette compétences sont mises en œuvre par la direction de l'Environnement . Composé de 53 agents, la direction se décompose comme suit :

Service Gestion des Déchets

- Mise à disposition de containers de pré-collecte (bacs, bennes, composteurs...)
- Suivi des collectes et gestion des réclamations
- Gestion des équipements type déchetteries
- Traitement et valorisation des déchets

Service Développement Durable

- Animation, sensibilisation et prévention en matière de gestion des déchets (grand publics et scolaire)
- Planification et suivi de projets stratégiques, structurants et durables
- Déployer un partenariat avec le tissu associatif du territoire
- Garantir l'éducation à l'environnement de tous

Pour tous renseignements, contactez :

- Le standard de la communauté au [0590 99 63 20](tel:0590996320)
- Le courriel : environnement-durable@casbt.gp
- Le numéro vert : [0800 878 000](tel:0800878000)

Direction Politique durable et Energie

La CAGSC détient et exploite la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) et le Plan Climat Air Energie (PCAET).

Service Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau...

- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

Le Plan Climat Air Energie (PCAET)

L'ensemble des services interagissent entre eux avec une dynamique commune. Il s'agit de mettre en œuvre des synergies croisées visant d'une part, à maîtriser la gestion des déchets en passant par une politique de réduction des déchets, de mise en œuvre de projets durables et d'amélioration, de protection, de préservation et de sauvegarde du cadre de vie.

Direction des Equipements de Proximité

Mme Marie-Line GEORGES, Directrice des équipements de proximité

Cette direction est en charge de la culture et du sport.

En effet, elle s'occupe de la gestion:

- **De la Médiathèque Intercommunale Albert Béville.** Pour l'instant fermée pour travaux de désamiantage et d'étanchéité, elle nous reviendra très bientôt plus belle et plus sûre.
- Du [Complexe sportif de Rivière des pères](#):

La Piscine Intercommunale

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi De 7h30 à 19h30

Et le samedi de 7h30 à 19h00

CONTACT

0590267460

Effectifs : 12 agents dont 3 éducateurs sportifs

Le Stade de Rivière des Pères

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au samedi de 7h00 à 17h00

Et le dimanche de 7h00 à 12h00

CONTACT

0590269466

Effectifs : 7 agents

La communauté d'agglomération

L'institution

Définition :

La communauté d'agglomération (art. L5216-1 et suivants du code général des collectivités territoriales – CGCT), créée par la loi du 12 juillet 1999, est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Définition d'une Communauté d'Agglomération

Une communauté d'agglomération regroupe plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave.

Lors de sa création, une communauté d'agglomération doit former, un ensemble de plus de 50 000 habitants, autour d'une ou plusieurs communes centres de 15 000 habitants. Toutefois,

ce seuil n'est pas exigé lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du département ou la commune la plus importante du département.

Les communes s'associent au sein d'une communauté d'agglomération en vue d'élaborer et de conduire un "projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire". Il s'agit donc d'une forme d'intercommunalité de projet, fortement intégrée.

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, soit près de 10 ans après la création des communautés de communes, donne naissance aux communautés d'agglomérations.

Le Sud Basse-Terre

La Communauté de Communes du Sud Basse-Terre (CCSBT) de 2001, avec ses 4 communes : [Basse-Terre](#), [Saint-Claude](#), [Gourbeyre](#) et [Baillif](#), fait place, par arrêté préfectoral n° 2013-027/SG/DICTAJ/BRA du 2 mai 2013, à la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT).

Elle sera rebaptisée **Grand Sud Caraïbe** (CAGSC) quelques mois plus tard, soit le 1er décembre 2014.

La CAGSC s'enrichit avec de plus vastes territoires, de nouvelles compétences et une redistribution des rôles des collectivités locales. Elle compte alors 11 communes, de [Capesterre-Belle-Eau](#) à [Bouillante](#), en passant par Saint-Claude, [Terre-de-Bas](#) et [Terre-de-Haut](#), soit 343,5 km².

En 2015, la loi de décentralisation suit son cours et en août de la même année, l'acte III en redéfinit les contours en actant la Nouvelle Organisation des Territoires de la République (Loi NOTRé).

De nouveaux domaines d'intervention pour la CAGSC qui compte en 2018, 78479 habitants (source l'INSSEE).

On observe trois types de compétences exercées par la CAGSC : les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives.

Les compétences obligatoires :

- Le développement économique,
- L'aménagement de l'espace communautaire,
- L'équilibre social de l'habitat,
- La politique de la ville

Les compétences facultatives :

- L'environnement et cadre de vie
- La construction et aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire.
- Les ports de plaisance,
- L'aménagement, entretien et exploitation du Marché central de Basse-Terre,
- La création, aménagement et exploitation de plate-forme de vente de produits locaux,
- L'Office du tourisme,
- Les études et actions d'animation et de promotion dans le domaine du tourisme notamment,
- La charte intercommunale de développement et d'aménagement, Plan de développement de développement durable (PADD)

Les statuts de la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe



Délibérations



Marchés
publics



Grand Sud Caraïbe
Communauté d'Agglomération

+

SIREN : 249 710 070

SIRET (siège) : 249 710 070 001

N°TVA: FR95249710070

[Cliquer ici](#)

Patrimoine

Le territoire

Véritable richesse qui se transmet de génération en génération à travers les siècles, le patrimoine est ici conçu dans ses dimensions matérielles et immatérielles, comme le ciment même

du peuple qui se traduit au travers des socles sociaux, culturels, naturels et technologiques.

Patrimoine Naturel

Le Sud Basse-Terre regorge d'indénombrables spécificités naturelles.

Que l'on s'intéresse scientifiquement (ou non) aux formations géologiques ou de géographie physique, aux zones définies car constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées ou rares, ou aux sites naturels; ce territoire referme une biodiversité foisonnante .

Parcs et Réserves

La luxuriance de la forêt humide, et le caractère exceptionnel de la faune et de la flore , du sommet de la soufrière jusqu'aux abysse des plateaux pélagiques ont suscité l'instauration de différents types de préservations.

En effet tout l'archipel constitue un haut lieu de la biodiversité mondiale. A ce titre, il est classé réserve de la biosphère par l'UNESCO.

[Parc National de la Guadeloupe](#)

Le Parc National de la Guadeloupe un espace de préservation du patrimoine naturel.

Le Parc National se compose d'un espace maritime et d'un espace terrestre exceptionnels qui comporte les sites les plus remarquables de Guadeloupe.

Le sud Basse-Terre structure particulièrement le cœur du par avec ces sites majestueux de la côte sous le vent et des îlets

Pigeons au Nord-ouest, du massif volcanique de la soufrière au sud ou des chutes du Carbet au Nord est.
<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr>

ZNIEFF

• Les ZNIEFF

- Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

• La Coche et les Augustins (habitats d'oiseaux au sud de Terre de Bas) [fiche](#)

• Grand et Petit îlets de Pigeon (au large de Bouillante) [fiche](#)

• Littoral de Trois-Rivières de Grande Pointe à Grande Pointe de l'Acomat [fiche](#)

Pointe de Malendure à Anse Colas. fiche

ONF

site de l'ONF Guadeloupe

Jardin Botanique

Conservatoire du littoral

Stratégie littoral Côte sous le vent

Stratégie littoral les Saintes



Patrimoine Culturel

Outre ces trésors naturels, les habitants du sud Basse-Terre héritent, de par sa riche histoire, d'un ensemble de pratiques, us et coutumes, consubstantiels au patrimoine guadeloupéen mais pourtant si singulier.

[Langue Créole et Oraliture](#)

Tout comme le créole guadeloupéen est à nul autre pareil, quiconque porte attention entendra cette intonation inimitable dans le créole des gens du sud Basse-Terre.

Plus qu'un accent une distinction!

[L'architecture du Sud Basse-Terre : une richesse patrimoniale](#)

L'architecture est le témoin d'une histoire riche et complexe, de l'arrivée des premiers colons à nos jours. Elle est caractérisée par une grande diversité de styles, allant de l'architecture traditionnelle créole à l'architecture contemporaine.

Le patrimoine religieux remonte au XVIIe siècle, avec la construction de l'église de Vieux-Habitants en 1639.

D'autres églises ont suivi, témoignant de la forte influence de la religion catholique dans la culture guadeloupéenne. Parmi les églises les plus remarquables, on peut citer l'église de Terre-de-Haut, construite en 1839, ou encore l'église Notre-Dame-de-Guadeloupe, située à Basse-Terre, construite en 1660. A ce propos d'autres cultes religieux sont l'occasion de remarquables édifices qui valent le détour (temples hindous de Capesterre Belle Eaux...)

La typologie de la case créole est un élément essentiel de l'architecture de la Guadeloupe. Les maisons en bois, construites sur pilotis pour résister aux inondations, sont caractérisées par leurs toits en pente raide, leurs grandes

vérandas et leurs volets colorés. Les cases créoles les plus anciennes datent du XVIII^e siècle et ont été influencées par les styles africains, amérindiens et français.

Le charme sans pareil des cases en bois d'essentes, traduit d'un savoir faire de la part des tailleurs de métiers, et d'un sens de l'esthétisme tout caractéristique.

Parmi les maisons remarquables du Sud Basse-Terre, on peut citer les maisons Chapp ou Coquille à Basse-Terre. Ces maisons témoignent de l'histoire de la Guadeloupe et de son patrimoine architectural unique.

L'architecture liée à l'eau est également un élément important de l'architecture guadeloupéenne. Les canaux d'irrigation et les systèmes de drainage, construits dès le XVII^e siècle, ont permis le développement de l'agriculture sur l'île. Les moulins à eau, utilisés pour mouliner la canne à sucre, sont également des éléments importants de l'architecture liée à l'eau.

Les bâtiments Ali Tur, construits dans les années 1960 et 1970, sont des exemples de l'architecture contemporaine de la Guadeloupe. Ces bâtiments en béton, conçus par l'architecte turc Ali Tur, sont caractérisés par leur forme organique et leur intégration dans le paysage.

Les ouvrages d'art, tels que le pont de la Rivière des Pères, construit en 1903, sont des éléments structurants de l'architecture de la Guadeloupe. Ces ponts témoignent de la capacité de l'homme à s'adapter à l'environnement naturel de l'île.

Enfin, l'art et l'architecture funéraires sont également des éléments importants de l'architecture de la Guadeloupe. Les tombes en pierres, construites dans les cimetières du Sud Basse-Terre donnent ainsi un caractère spécifique aux sépultures de ce territoire qui se distinguent d'autres pratiques de Guadeloupe.

Arts et Métiers

La musique de Guadeloupe est profondément ancrée dans l'histoire et la culture de cette île des Antilles françaises. Elle est le fruit d'un métissage entre les différentes cultures qui ont marqué l'île, notamment celles des Amérindiens, des Européens, des Africains et des Asiatiques. L'un des grands noms de la musique guadeloupéenne est Joseph Boulogne, plus connu sous le nom de Saint-George. Né en Guadeloupe en 1745, il est devenu un virtuose du violon et a contribué à populariser la musique classique dans son île natale.

Le GwoKa est l'une des musiques emblématiques de la Guadeloupe. Il s'agit à la fois d'une musique et d'une danse héritées des esclaves, qui ont transmis leur culture musicale et rythmique à leurs descendants. Les rythmes du GwoKa sont porteurs de nombreux messages et racontent l'histoire de la Guadeloupe et de ses habitants. Les 7 rythmes spécifiques à la pratique de ce tambour en Guadeloupe sont le Kaladja, le Menndé, le Léwoz, le Padjanbèl, le Woulé, le Graj et le Toumblak.

Chaque rythme a sa propre identité sonore et rythmique, et les oreilles affinées peuvent percevoir les différences d'accentuation entre les différents rythmes. Par exemple, les sons aigus du rythme en Grande Terre ont une accentuation très forte, tandis que les sons graves en Basse-Terre ont une atmosphère rythmique plus fluide et marquée en médium.

Le rythme Léwoz est particulièrement important dans la culture guadeloupéenne. Il a donné son nom au rassemblement festif et populaire autour du tambour qui se tenait tous les quinze jours (payes) aux alentours des habitations. Les participants dansent et chantent en créole guadeloupéen, créant ainsi un moment de partage et de communion.

Outre le GwoKa, il existe d'autres genres musicaux, tels que

le Mas à Wobè qui au carnaval cadence les défilés mythiques des groupes à peau tranchant des fastes tout aussi parodiques des groupes à caisses claires, (reconnaisables à l'utilisation entre autres d'instruments de percussion de musique militaire et populaire);

Enfin, la musique guadeloupéenne est souvent associée à l'artisanat local, qui créent des instruments de musique traditionnels tels que les tambours Ka, les maracas et les chacha. Ces instruments sont des symboles de la richesse culturelle de la Guadeloupe et témoignent de l'importance de la musique dans la vie des Guadeloupéens.

C'est aussi le théâtre de la scène de pêche retracée sous le pinceau du maître Georges Rohner (1913-2000), aujourd'hui classées Monument Historique.



ZOOM SUR

11 communes

Le territoire

Découvrez et situez les 11 communes qui constituent l'agglomération.

carte

11 Communes membres

[Baillif](#)

[Basse-Terre \(siège\)](#)

[Bouillante](#)

[Capesterre-Belle-Eau](#)

[Gourbeyre](#)

[Saint-Claude](#)

[Terre-de-Bas](#)

[Terre-de-Haut](#)

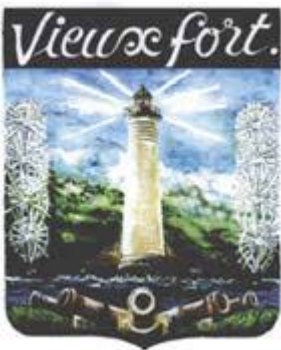
[Trois-Rivières](#)

[Vieux-Fort](#)

[Vieux-Habitants](#)









Bouillante

Vieux-Habitants

Baillif

Basse-Terre

Vieux-Fort

Saint-Claude

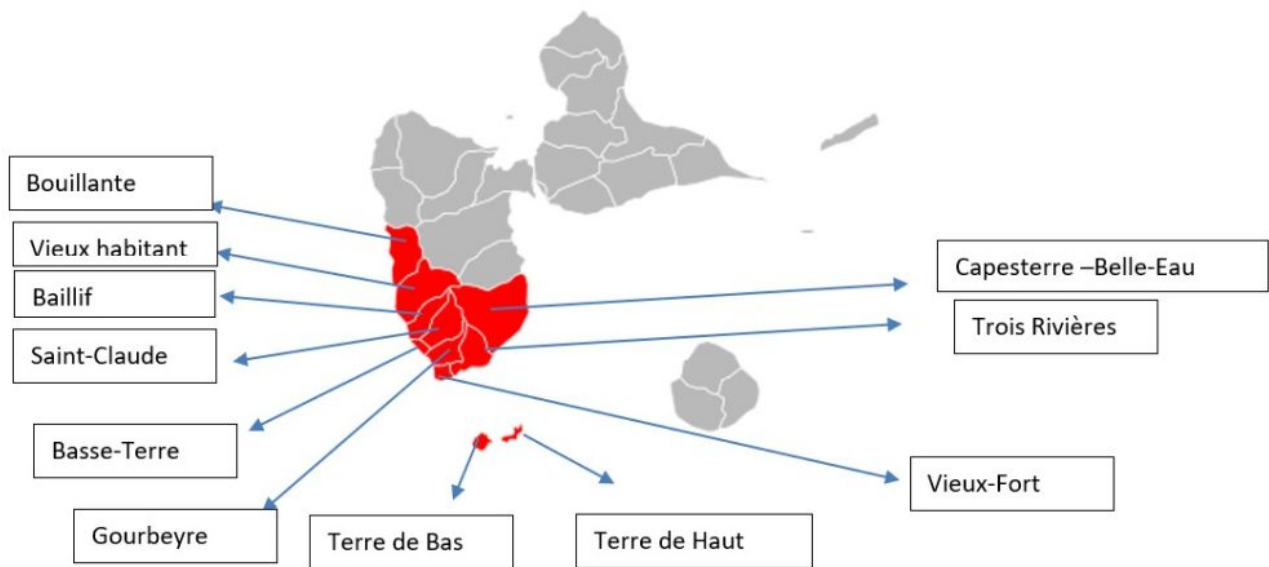
Gourbeyre

Trois-Rivières

Capesterre-Belle-Eau

Terre-de-Bas

Terre-de-Haut



En image

Découvrir le territoire

Le Territoire

Le territoire de la Communauté d'Agglomération [Grand Sud Caraïbe](#) est composé de [11 communes](#) : [Bouillante](#), [Vieux-Habitants](#), [Baillif](#), [Basse-Terre](#), [Saint-Claude](#), [Vieux-Fort](#), [Gourbeyre](#), [Trois-Rivières](#), [Capesterre-Belle-Eau](#), [Terre-de Bas](#) et [Terre-de-Haut](#).

Un territoire riche, diversifié qui se caractérise par une nature exceptionnelle

Le territoire du Sud Basse Terre abrite les principales richesses naturelles de l'archipel avec la présence du Parc naturel régional, le volcan de la soufrière et une surface littorale attractive et variée entre côte-au-vent et côte-sous-le-vent. La nature et la biodiversité, sous toutes ses formes, caractérisent ce territoire qui accueille plus de la moitié des visiteurs de la Guadeloupe.

La destination « [Grand Sud Caraïbe](#) », caractérisée par des paysages exceptionnels très diversifiés (forêts, plaines alluviales, marécages, montagnes, plages...), par une couverture verte exceptionnelle dans les petites Antilles et par un climat tropical, se voit également traversée par plusieurs rivières et cours d'eau. On peut noter l'importance du littoral maritime et un port pour la quasi-totalité des communes de l'agglomération.

Un territoire à préserver où les acteurs publics se mobilisent pour un développement maîtrisé et équilibré

Avec sa géographie particulière et son climat tropical, le territoire se voit exposé à de nombreux risques naturels. Aussi, l'agglomération et les communes membres se mobilisent pour préserver les espaces naturels, favoriser le développement d'une économie maîtrisée et maintenir une agriculture raisonnée, de proximité et valorisant les cultures locales.

L'agglomération se mobilise également aux côtés des communes membres pour promouvoir un écotourisme et des formes de découvertes respectueuses de l'environnement autour de l'authenticité, des traditions locales mais également en permettant de découvrir une très riche offre patrimoniale et de nombreux événements sportifs et de loisirs. A ce titre, le territoire accueille la commune chef-lieu du département, Basse Terre, ville d'art et d'histoire,

Un territoire qui propose une offre de service public riche et adaptée aux besoins des usagers

La destination est globalement bien dotée en équipements scolaires, culturels, sportifs et artistiques que l'on retrouve en nombre. On note également une offre de services commerciaux du quotidien diversifiée et bien équilibrée sur l'ensemble du territoire : banques, commerces, artisanat...

Le déploiement à venir du haut débit va permettre de renforcer l'attractivité du territoire en proposant un cadre de vie

exceptionnel, préservé et proche de la nature, des services de proximité autour d'un pôle administratif majeur et une bonne desserte routière tout le long de la façade maritime.

Un territoire qui assure le maillage de service autour d'une communauté d'agglomération en devenir

Créée par arrêté préfectoral n° 2013-027/SG/DICTAJ/BRA du 2 mai 2013, la communauté d'agglomération [Grand Sud Caraïbe](#), dont le siège se situe à Basse Terre, est composée de 11 communes pour une superficie de 345,45 km², elle abrite 82 330 habitants. La CA [Grand Sud Caraïbe](#) représente 21 % de la superficie et 20 % de la population de la Guadeloupe.

**Terre
de Saveurs
et d'Histoire**

En image